

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 17 février 2014
Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 17 février 2014 sur convocation
Adressée par le Président le 10 février 2014.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Jean-Charles BERNARD
BLANCHERUPT	/	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	Mme Corinne MILANINI
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE		Mme Patricia CASNER
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	/
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme. Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	/
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	/
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. Maurice CHARTON
SAALES	M. Jean VOGEL	/
SAINT-BLAISE-LA ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Jean-Frédéric HEIM
SCHIRMECK		M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
URMATT	M. Vincent METZGER	/
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. André SCHAEFFER
WISCHES		M. Alain HUBER

Avaient donné procuration:

PLAINE	M. Laurent LANDAIS avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM
RANRUPT	M. Bernard IDOUX avait donné procuration à Mme Evelyne HAZEMANN
SAALES	M. Jean-Pol HUMBERT avait donné procuration à M. Jean VOGEL
SAINT-BLAISE-LA ROCHE	M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS
URMATT	M. Camille MOSSER avait donné procuration à M. Vincent METZGER

Étaient excusés : M. Jean-Sébastien REUTHER, M. Albert SEILER, M. Jean-Paul THORWARTH.

Assistaient à la réunion : Madame Stella STAUB, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014,
- 2) Décisions du Bureau du 04 février 2014,
- 3) Communications,
- 4) Compte Administratif 2013 (Budget principal, BAS et Budgets Annexes « Ecrus et Muhlbach/Bruche »)
- 5) Compte de gestion du percepteur 2013
- 6) Affectation de résultats
- 7) Budget Primitif 2014 (Budget principal, BAS et Budgets Annexes « Ecrus et Muhlbach/Bruche »)
- 8) Taux d'imposition applicables pour 2014
 - a. Taux d'imposition,
 - b. CFE de zone,
- 9) Fonds de solidarité : commune de Belmont,
- 10) FNGIR : commune d'Urmatt,
- 11) Ligne de Trésorerie,
- 12) Demandes de subventions
 - a. Cité scolaire Haute-Bruche : projets d'action éducative,
 - b. Cité scolaire Haute-Bruche : demande de subvention pour voyages,
 - c. Cité scolaire Haute-Bruche : Association sportive de la Cité scolaire Haute-Bruche : demande de subventions,
 - d. Cité scolaire Haute-Bruche : fonctionnement sections sportives,
 - e. CIDFF : Actions de mobilisation, demande de subvention 2014,
- 13) Convention AZUR FM/RCB
- 14) Divers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2014

Le procès verbal de la séance du 20 Janvier 2014 est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 04 FEVRIER 2014,

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 359.52 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

DEMARCHE NUMERIQUE TERRITORIALE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 mai 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une démarche numérique territoriale à la société CORTEAM conseil.

La mission se décompose comme suit :

- **Accompagnement des équipes de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes,**
- **Accompagnement des projets**
- **Animation dynamique Internet territorial.**

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de la société **CORTEAM conseil**, domiciliée, 37 Rue d 'Engwiller, 67350 LA WALCK représentée par Christophe Bessin, gérant.

Le coût journée de formation ou d'intervention est de 850.00 € HT .

La somme nécessaire est inscrite au Budget primitif 2014.

HALL DES SPORTS A SCHIRMECK : ENTRETIEN DES ABORDS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dépenses suivantes nécessaires à l'entretien courant du Hall de sports à Schirmeck :

- Prestation de débroussaillage et de tonte par l'entreprise ERIC PAYSAGES pour un montant évalué à **1 674.00 € TTC**

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

TERRAIN DE FOOTBALL A BAREMBACH : ENTRETIEN DES ABORDS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dépenses suivantes nécessaires à l'entretien courant du terrain de foot à Barembach :

- Prestation de débroussaillage et de tonte par l'entreprise ERIC PAYSAGES pour un montant évalué à **8 346.00 € TTC**

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : 2014

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise Atres et Flammes, des travaux de réfection du poêle au chalet du Donon pour un montant évalué à 771.00 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS : TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A BAREMBACH :
CONTRAT D'ENTRETIEN 2014/16**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de laBruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux d'entretien du Terrain de Football en gazon synthétique à Barembach, à l'entreprise AQUA CLEAN,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise AQUA CLEAN, domiciliée, 16 Route de Salbris, 18330 NANCAY,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **4 000,00 € HT** pour l'année 2014.

3. COMMUNICATIONS,

- Monsieur le président fait part à mesdames et messieurs les délégués du décès de Monsieur Jean marie CARO, député de la VIème circonscription du Bas Rhin de 1973 à 1993 . ils observent une minute de silence.
- **Concours prairies fleuries 2014 :**

Le territoire de la Vallée de la Bruche concernée avec la Vallée de Villé

Conscient que les prairies fleuries font parties du patrimoine naturel de la vallée, les territoires de la ccvb et de la vallée de Villé vont être le lieu d'accueil du concours prairies fleuries 2014.

Ce concours est organisé par l'APCA (Assemblée Permanente des Chambre d'agriculture) et relayé par la Chambre Agriculture d'Alsace.

Cet évènement permet de :

- poursuivre le travail engagé à travers les démarches MAET et Prairies fleuries
- Travailler avec les acteurs locaux
- Valoriser et soutenir les exploitations agricoles qui maintiennent les prairies permanentes à forte diversité floristique
- Identifier les pratiques agricoles favorables au maintien de l'équilibre agri-écologique de ces milieux
- Faire connaître le rôle et l'intérêt des prairies fleuries dans les systèmes d'exploitation
- Permettre a un lauréat de se présenter au concours national lors du salon agriculture 2015

L'engagement financier pour la CCVB est de l'ordre de 1000 à 1500€

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DES ECRUS À LA BROQUE ET BUDGET D'ACTION SOCIALE

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Le Compte Administratif pour l'année 2013 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	4 608 184.72 €
Dépenses d'investissement :	5 997 773.10 €
Recettes de fonctionnement :	8 462 666.80 €

Recettes d'investissement : 4 019 687.28 €

Excédent global de clôture : 1 876 396.26 €

Le Compte Administratif 2013 est approuvé à l'unanimité .

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités de Muhlbach sur Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 691 747.91 €

Dépenses d'investissement : 1 381 507.11 €

Recettes de fonctionnement : 1 325 913.86 €

Recettes d'investissement : 689 759.20 €

Déficit global de clôture : 57 581.96 €

Le compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités de Muhlbach sur Bruche est approuvé à l'unanimité .

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0.00 €

Dépenses d'investissement : 722 447.30 €

Recettes de fonctionnement : 700 000.00 €

Recettes d'investissement : 0.00 €

Déficit global de clôture : 22 447.30 €

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque est approuvé à l'unanimité .

Le Compte Administratif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 7 352.19 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes de fonctionnement : 13 176.25 €

Recettes d'investissement : 2 606.93 €

Excédent global de clôture : 8 430.99 €

Le Compte Administratif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est approuvé à l'unanimité .

L'excédent global du Budget Général et des budgets annexes est de 1 804 797.99 €.

5. COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2013

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2013 correspondant au Compte Administratif 2013 est approuvé à l'unanimité.

6. AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 17 Février 2014, le compte administratif 2013, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 3 854 482.08 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	1 978 085.82 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de	1 342 500.00 €

Entraînant un besoin de financement de	3 320 585.82 €
--	----------------

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2014,

CONSIDERANT que le budget de 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 3 527 263.54 €.

DECIDE, à l'unanimité, sur proposition du Vice-Président d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'Investissement (3) :	1 978 085.82 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) :	1 978 085.82 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	1 876 396.26 €

7. BUDGET PRIMITIF 2014 (BUDGET PRINCIPAL, BAS ET BUDGETS ANNEXES « ECRUS ET MUHLBACH/BRUCHE »)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus à La Broque et le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour l'exercice 2014.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	7 476 000,00 €
Dépenses d'investissement :	5 628 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	7 476 000,00 €
Recettes d'investissement :	5 628 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	691 747.91 €
Dépenses d'investissement :	691 747.91 €
Recettes de fonctionnement :	691 747.91 €
Recettes d'investissement :	691 747.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche.

Le Budget Primitif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	2 844 530,00 €
Dépenses d'investissement :	2 642 620,00 €
Recettes de fonctionnement :	2 844 530,00 €
Recettes d'investissement :	2 642 620,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus.

Le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	13 000,00 €
Dépenses d'investissement :	3 600,00 €
Recettes de fonctionnement :	13 000,00 €
Recettes d'investissement :	3 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale.

8. TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2014 :

Taxe d'habitation	6,61 %
Foncier Bâti	4,08 %
Foncier non bâti	25,76 %
CFE *	6,25 %
Cotisation Foncière de Zone (la zone de la « Breimatt » à Muhlbach sur Bruche)	20,30 %

* Cotisation Foncière des Entreprises

Soit un produit fiscal attendu de **3.186.971,00 €**.

9. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE BELMONT, ROTHAU ET SOLBACH

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de Belmont, Rothau et Solbach,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2014 :

- **Travaux de réfection du mur du cimetière par la commune de Belmont.** Par délibération en date du 23 janvier 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de **15 444.73 €** sur un montant total de **44 127.80 €**. Le montant des subventions est évalué à 13 238.34 €, la commune de Belmont apporte les **15 444.73 €** restants.
- **Aménagement d'un centre périscolaire dans le château des Espagnols par la commune de Rothau.** Par délibération en date du 11 février 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de **54 696.00 €** sur un montant total de **211 100.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 100 000.00 €, la commune de Rothau apporte les **56 404.00 €** restants.
- **Acquisition d'équipements d'un tracteur à Solbach.** Par délibération en date du 16 mars 2012, Monsieur le Maire sollicitait une aide de 28 392,00 € sur un programme estimé à 65 250.00 € HT. Les diverses subventions étaient de 8 465.00 €. La commune de Solbach a apporté les 28 392.00 € restants. Par demande complémentaire du 17 février 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de **9 000,00 €** sur un programme estimé à 18 000.00 € HT. La commune de Solbach apporte les 9 000.00 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2014.

10. FNGIR : COMMUNE D'URMATT,

Par délibération en date du 20 janvier 2014, la commune d'Urmatt a décidé, conformément à l'article n° 1640 D du Code Général des Impôts (créé par la LOI n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 - art. 45 (V)), de supprimer la double prise en compte du transfert de la part départementale de taxe d'habitation.

Cette décision met fin à la surimposition à la taxe d'habitation des habitants d'Urmatt, à compter du 1^{er} janvier 2014. Cependant, cette disposition n'étant pas accompagnée d'une modification du mécanisme de calcul du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la décision communale se traduit par une baisse de la ressource fiscale de la commune pouvant être évaluée annuellement à la somme de 54 600.00 €.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 37 de la loi de finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012, le prélèvement sur les ressources au titre du FNGIR, peut être mis à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, sur délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée.

Monsieur Vincent METZGER, délégué de la commune d'Urmatt, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge le prélèvement sur les ressources au titre du FNGIR de la commune d'Urmatt, à compter de l'exercice 2014. Ce montant sera diminué d'un cinquième par année à compter de 2015, sur la base du FNGIR réellement du par la commune d'Urmatt.

A titre d'information, le montant pour 2013 était de 17 216.00 €. Cette décision est prise sous réserve du maintien des conditions actuelles d'application du FNGIR.

11. LIGNE DE TRESORERIE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, une ligne de crédit d'un montant maximum de 2 000.000,00 €, aux conditions suivantes :

Montant :	2 000.000,00 €
Durée :	Un an renouvelable
Taux d'intérêt :	Taux révisable EONIA+ marge de 1.90 %
Périodicité de facturation des intérêts :	Trimestrielle
Commission d'engagement :	0.15 %

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

12. DEMANDES DE SUBVENTIONS

a) CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : PROJETS D'ACTION EDUCATIVE.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de quatorze années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement à la cité scolaire Haute Bruche des sommes évaluées à :

- 600,00 € pour le projet « Animation Moyen Age pour les 5^{èmes} »
- 300,00 € pour le projet « Education à la nutrition »,
- 5 656,00 € pour le projet « Accès à la culture »,
- 500,00 € pour le projet « Jardin pédagogique »

soit un total de 7 056,00 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

b) CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES,

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,,

DECIDE de verser au collège Haute Bruche :

- 1 900,00 € pour une classe de mer à Gruissan (soit un séjour de 5 jours pour 76 élèves).
- 1 500,00 € pour un échange linguistique à WINSEN (soit un séjour de 10 jours pour 30 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

c) CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de quatorze années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement à l'association sportive de la Cité Scolaire Haute-Bruche la somme évaluée à :

- 700.00 € pour le projet « AS championnat de France 2014 Course d'orientation».
- 800.00 € pour la réalisation d'un projet sportif de fin de cycle pour la section APPN,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

d) CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : FONCTIONNEMENT SECTIONS SPORTIVES,

VU les délibérations du Conseil de District de la Haute Bruche en dates des 16 février 1998 et 2 novembre 1999 relatives à une participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études du Collège Haute Bruche,

VU les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 31 janvier et 17 décembre 2001 relatives au financement de la section sportive des Activités Physiques de Pleine Nature, (APPN),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa décision de participer financièrement au fonctionnement de ces sections sportives et de rembourser au Collège Haute-Bruche les défraiements des intervenants, à concurrence de 8 heures hebdomadaires.

Le versement interviendra annuellement pour l'année scolaire écoulée au vu d'un état récapitulatif certifié par le chef d'établissement.

Pour l'année scolaire 2013/2014, la part à la charge de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est évaluée à la somme de 9 500.00 €.

e) CIDFF : ACTIONS DE MOBILISATION, DEMANDE DE SUBVENTION 2014,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), relative à une action de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de 1 000.00 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6572 « Divers » du Budget primitif 2014.

13. CONVENTION AZUR FM/RCB

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de convention proposé par les radios AZUR FM et RCB. Ces deux radios ont pour mission la communication sociale de proximité. La présente convention porte sur l'information communale, intercommunale et associative. Le service local permet aux associations, comités des fêtes, communes, Communauté de communes et office de Tourisme de faire connaître auprès d'un large public les projets, réalisations ou manifestations locales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer convention avec RCB et AZUR FM pour l'année 2014. La participation annuelle est calculée sur la base de 0.30 € par habitant. Sur la base de 22 168 habitants la contribution annuelle est de **6 650.40 €**.

AUTORISE le Président à passer et à signer la convention à intervenir.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2014.

14. DIVERS

Monsieur René PETIT, vice président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, qui quitte ses fonctions électorales au mois de mars 2014, remercie ses collègues élus et le personnel de la Communauté de communes.

La séance de conseil est clôturée par un reportage photographique réalisé par Monsieur Alain Huber, sur la déconstruction de Steinheil. Monsieur le président remercie chaleureusement Monsieur Alain HUBER.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45

M. Gérard DOUVIER		Mme Monique BEL	
Mme Alice MOREL		M. Jacques CHRISTMANN	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean Charles BERNARD	
/		/	
M. André HUNG		Mme Corinne MILANINI	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		M. Pierre MATHIOT	
/		Mme Patricial CASNER	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT		M. Maurice GUIDAT	
M. Philippe REMY		M. Nicolas KOLIFRATH	
M. Henri GERARD		Mme Laurence JOST	
Mme. Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		/	
M. André WOLFF		Mme Martine SIEGFRIED	
M. Pierre GRANDADAM		/	
Mme Evelyne HAZEMANN		/	
M. Marc SCHEER		M. Régis SIMONI	
M. Jean Louis RENAUDIN		M. Maurice CHARTON	
M. Jean VOGEL		/	
M. Bernard ENCLOS		/	
M. Hubert HERRY		M. Jérôme SUBLON	
M. Frédéric BIERRY		M. Jean Frédéric HEIM	
/		M. Daniel GENLOT	
M. Ervain LOUX		M. Yves MATTERN	
M. Vincent METZGER		/	
M. Pierre REYMANN		M. Jean COURRIER	
M. André FASSLER		M Paul FISCHER	
M. Alain FERRY		M. André SCHAEFFER	
/		M. Alain HUBER	